

*exemplaire
copie pour le ZNP*

RENAULT s.a.s.
Société par Actions Simplifiée au capital de 533.941.113 euros
Siège social : 13-15 Quai Le Gallo
92100 – Boulogne-Billancourt
780 129 987 NANTERRE RCS

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
11 JUIN 2007
DEPOT N° 2677

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
11 JUIN 2007

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE

du 2 mai 2007

L'an deux mil sept,

Le 2 mai,

à 18 heures,

La soussignée, RENAULT, représentée par Monsieur Carlos Ghosn, agissant en qualité d'associé unique (l' "Associé Unique ") de la société RENAULT s.a.s.

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat de l'exercice 2006,
- Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement de son mandat,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs.

Première décision (*Approbation des comptes annuels*)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 629 374 914,10 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Perte de l'exercice	(629 374 914,10)
Dotation à la réserve légale	/
Solde	(629 374 914,10)
Report à nouveau antérieur	/
Solde reportable	(629 374 914,10)
Dividendes	/
Report à nouveau	(629 374 914,10)

L'Associé Unique reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice 2003 : Néant

Exercice 2004 : Néant

Exercice 2005 : 27,80 euro par action.

Troisième décision (*Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Martre, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cinquième décision (*Ratification de la cooptation d'un administrateur*)

L'Associé Unique ratifie la nomination de Madame Catherine Brechignac, désignée par arrêté en date du 21 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 16 janvier 2007 en qualité de représentant de l'Etat, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 février 2007. Madame Catherine Brechignac succède à Monsieur Bernard Larrouturou et ce pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sixième décision (*Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement de son mandat*)

L'Associé Unique décide de :

- ratifier la nomination de Monsieur Rémy Rioux, désigné par arrêté en date du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 28 février 2007 en qualité de représentant de l'Etat, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration lors de sa séance du 28 février 2007. Monsieur Rémy Rioux succède à Monsieur Jean-Louis Girodolle et ce pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Rémy Rioux, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

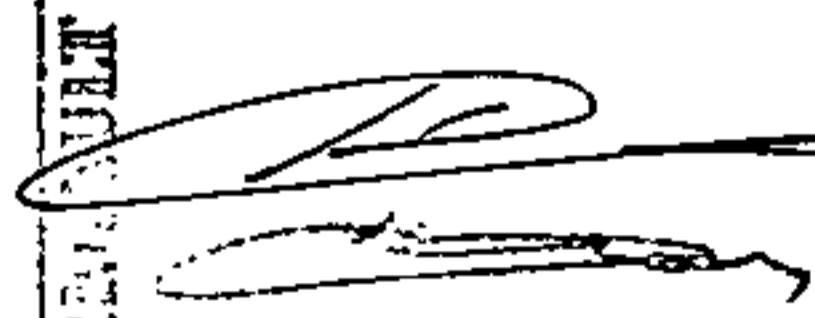
Septième décision (*Nomination d'un nouvel administrateur*)

L'Associé Unique nomme, en remplacement de M. Studer dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, Monsieur Philippe Lagayette pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième décision (*Pouvoirs*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

COPIE CONFORME

RECEVU

Ch Husson 00261